

Information sur le traitement de la demande de logement en accession à la propriété

Objet du traitement

La société Vilogia Premium dont le siège est situé au 271 Boulevard de Tournai - 59664 Villeneuve d'Ascq a mis en place un dispositif permettant de :

1. Effectuer de la prospection commerciale pour rechercher des Produits en Accession à la propriété
2. Enregistrer les demandes de logements en Accession, pour le Patrimoine existant et pour le Neuf.
3. Instruire ces demandes de logements
4. Suivre les candidats à l'achat sur le Patrimoine social mis en vente jusqu'à la réservation
5. Suivre les dossiers administratifs des clients dès la réservation (Suivi des nouvelles acquisitions) :
 - A. Gestion des Appels de fonds,
 - B. Gestion des travaux supplémentaires en neuf, Gestion de l'interface avec les études notariales,
 - C. Sécurisation des opérations d'accession (achat en neuf et en ancien) avec la garantie de rachat et de relogement mise en œuvre par VILOGIA sur demande du client (durée 15 ans),
 - D. Relogement en cas de non-levée d'option pour les opérations de location-accession,
 - E. Suivi de la mise en œuvre de l'assurance perte à la revente (durée 10 ans)
6. Livrer aux clients les logements en Accession et pour le neuf, suivre les réserves et accompagner les clients en neuf dans le cadre des garanties, biennale et décennale

Base légale

La base légale de la gestion des demandes de logement en Accession est l'intérêt légitime.

Données enregistrées dans le cadre des demandes de logement en Accession à la propriété

- Données d'identification des personnes destinées à occuper le logement/Justificatif d'identité à jour des contractants
- Situation familiale
- Situation professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier : justificatifs des ressources et des charges, avis d'imposition

Destinataires des données

- Le personnel habilité dans le cadre de leurs fonctions à traiter les demandes d'acquisition
- Les partenaires financiers chargés de l'élaboration des plans de financement
- Les notaires
- Syndic de copropriété

Durée de conservation des données

1. Sur le volet prospection : données utilisées à des fins de prospection commerciale conservées 3 ans à compter de la fin de la relation. Suppression des coordonnées du client prospect si aucun contact de ce dernier ou de Vilogia Premium dans ce délai de 3 ans ou dès que le client fait la demande de ne plus être sollicité commercialement.
2. Sur la Gestion de la phase de réservation à la phase acquisition : données supprimées à compter du paiement complet du logement ou, le cas échéant, à l'issue de la période de sécurisation de la transaction lorsqu'une telle période est prévue.

Droits des personnes

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation du traitement et d'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier au Délégué à la Protection des Données (DPO) au 271 Boulevard de Tournai - 59664 Villeneuve d'Ascq ou via le formulaire dédié: <https://www.vilogia.fr/contact-dpo>.

